

Règlements et processus de jugement de concours internes

**Club de photographie polarisé
de l'Outaouais**

Le 16 décembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

Préambule.....	2
Processus général des concours	2
Critères et format de photo	3
Séances de jugement	3
Fonctionnement de la séance de jugement	4
Les catégories et le pointage.....	5
Documentation supplémentaire	6
Annexe 1 - Message type	7
Annexe 2 - Barème d'évaluation.....	8
Annexe 3 - Registre des modification.....	9

Préambule

Les **concours** sont pour les membres une occasion de mesurer leurs progrès individuels dans la maîtrise de la photographie, une opportunité d'apprentissage et une invitation à partager les images qu'ils créent, sans gêne ni contrainte.

Ces procédures permettront à tous les photographes d'être en compétition uniquement avec eux-mêmes et non pas avec d'autres photographes plus avancés. De plus, grâce aux commentaires des juges sur chaque photo, les photographes participants auront l'occasion d'identifier les éléments spécifiques sur lesquels ils pourraient parfaire leur technique, travailler leur composition et, en d'autres mots, s'améliorer.

1. Processus général des concours

- Tous les jugements de concours se font à huis clos;
- Les photos pour les concours devront obligatoirement être soumises à une date prédéterminée. Une annonce comportant tous les détails nécessaires sera diffusée à cette fin (voir exemple à l'annexe 1);
- Les photos soumises devront répondre aux critères de base énumérés à l'article 2;
- Chaque photo sera jugée par un jury indépendant composé de trois personnes;
- Le jugement se fera en séance spéciale du jury (réunion ou en ligne), quelques jours avant la réunion mensuelle du mois du concours (voir article 3);
- Les juges attribueront une note (nombre de points) à chaque photo, selon une grille de critères établis à l'article 5 et le selon le barème d'évaluation de l'annexe 2;
- Les points ainsi accumulés permettront aux membres de passer d'une catégorie à l'autre (voir article 5);
- Les résultats du concours seront dévoilés à la réunion mensuelle où le concours aura été prévu;
- Dans la mesure du possible, des commentaires accompagneront chaque photo et seront transmis aux membres par courriel dans les jours qui suivent la réunion mensuelle;
- Le dévoilement des résultats sera précédé par un jugement public sous forme de « Coup de cœur ». Toutes les photos seront présentées via un site web caché quelques jours avant la réunion mensuelle. Durant la réunion mensuelle il y aura une projection des images en défilement continu, sans commentaire ni discussion. Chaque membre sera ensuite invité à voter pour sa photo « coup de cœur » sur un bulletin fourni à cette fin;
- Les gagnants de la 1^{ère} place de chaque catégorie (Aspirant, Intermédiaire, Avancé et Maître) recevront un prix de 50\$ ainsi qu'un certificat de reconnaissance sur lequel apparaîtront le thème du concours, la mention « 1^{ère} place », la catégorie, leur nom, la date et le titre de leur photo gagnante;
- Un prix de participation de 50\$ sera tiré au sort parmi tous les participants du concours;
- Pour chaque concours interne, un membre ne peut se mériter qu'un seul cachet de 50\$.

2. Critères et format de photo

Règles générales :

- Un maximum de 3 photos par participant;
- La photo doit être présentée sans cadre ni signature;
- La photo doit respecter le thème du concours;
- La photo n'a jamais été présentée à un concours interne du CPPO.

Éthique de contenu d'image

- L'image présentée ne devrait pas contenir un ou plusieurs éléments non captés par un processus/appareil photographique (caméra, téléphone, etc.);
- L'image ne devrait pas être une composition/montage d'un ou plusieurs éléments copiés d'une source externe au photographe.

Les formats acceptés :

- **Fichiers numériques**
 - ✓ Format JPEG seulement (grandeur maximum de 1920 pixels X 1080 pixels);
 - ✓ Le nom du fichier numérique doit respecter le format suivant :
 - ✓ # de membre, nom, prénom et le titre de la photo
« ex. **007 Bond James-Moneypenny.jpg** »
Les numéros de membres sont disponibles à l'adresse suivante :
- **Épreuves (SEULEMENT lors de concours réservés aux épreuves)**
 - ✓ Minimum de 10 pouces sur le côté le plus long;
 - ✓ Montée sur carton dont la grandeur devrait être 50 centimètres (20 pouces) sur le côté le plus long;
 - ✓ Le titre de la photo, son orientation ainsi que le nom du photographe doivent être indiqués à l'arrière du carton;
 - ✓ Aucun cadre de métal, bois ou plastique;
 - ✓ Un passe-partout est accepté, pourvu qu'il soit de ton neutre (blanc ou noir).

3. Séances de jugement

Toutes les photos seront présentées sans distinction de la catégorie et de leurs auteurs. Seul le numéro et le titre de chaque image seront visibles aux juges.

Les photos seront jugées par un jury de trois personnes, membres du CPPO ou non. Les juges équipés de leur ordinateur avec le logiciel Excel (2010 ou plus récent) de Microsoft Office, les juges pourront entrer leurs notes et commentaires directement dans un fichier qui leur sera fourni par le responsable des concours. Ce responsable regroupera les notes de chaque juge à la fin de la période de jugement.

Un(e) projectionniste sera responsable de préparer les photos soumises pour le concours et de les organiser en vue d'une projection anonyme et aléatoire, répondant aux besoins des juges lors de la séance, tout en permettant l'identification efficace des photographes concernés aux fins de communication des résultats. Le fichier de compilation maître et individuels pour les juges, le gabarit de présentation ainsi qu'un programme permettant le tri aléatoire des photos soumises sont disponibles dans le répertoire des documents de concours sur Dropbox.

Lorsque les jugements se font en ligne, les photos pourront être visionnées et évaluées par les juges via un site web caché. Une fois qu'il a terminé, chaque juge retourne son fichier Excel complété au responsable des concours. Ce dernier fait la compilation et identifie les photos dont le score total de deux des juges a un écart égal à 10 points ou plus. Ces photos sont retournées aux juges pour ajustement.

Toutes les photos sont jugées et les juges accordent secrètement et individuellement un pointage selon la grille établie par le CPPO (voir le barème d'évaluation à l'annexe 2). Toutes les photos doivent respecter les critères prédéterminés du concours, tel que le thème, le support et le format prescrits. Ceux-ci peuvent varier d'un concours à l'autre, car certains concours sont en noir et blanc, sur épreuve ou autres formats (épreuves ou numériques). Les photos peuvent avoir été traitées à l'aide d'un logiciel de type Photoshop ou autres

4. Fonctionnement de la séance de jugement

Le processus se fera en trois temps :

A) Projection et visionnement de l'ensemble des photos en compétition

Les photos sont présentées une fois au jury en défilement continu (intervalle de 5 sec.), sans commentaire ni discussion. Les juges peuvent prendre des notes personnelles durant la présentation. Cette étape n'est pas requise pour les jugements en ligne.

B) Projection de jugement.

Les photos sont présentées à nouveau aux juges, une par une, pour leur permettre d'évaluer et de commenter les photos. Cette étape n'est pas requise pour les jugements en ligne.

B.1) Disqualification

Les juges identifient les photos qui ne respectent pas le thème. S'il y a unanimité du jury, la photo en question est disqualifiée du concours. Les raisons sont documentées afin d'en informer le membre. Une photo disqualifiée pourra être représentée lors d'un autre concours alors que si elle est acceptée, ce ne sera plus possible de la représenter. Pour les jugements en ligne cette étape est faite au tout début par courriel via le responsable des concours, en consultation avec les juges.

Intelligence artificielle

Le Club de photographie Polarisé de l'Outaouais (CPPO) n'autorise aucune image créée avec l'intelligence artificielle. En cas de doute, le CPPO peut demander au photographe le fichier original de l'image concernée. S'il s'avère qu'une image soumise à un concours interne du CPPO a été créée avec l'intelligence artificielle, celle-ci sera disqualifiée.

B.2) Évaluation des photos

Les membres du jury notent, individuellement et secrètement, sur une échelle de 4 à 10 (aucun demi-point), chacune des photos selon les quatre critères de la grille. Les quatre critères évalués sont : impact, composition, technique et originalité. En plus, à sa discrétion, chaque juge ajoute des commentaires qui portent sur un élément positif et sur un élément à améliorer.

Pour chaque photo, les juges révèlent le total de leur pointage individuel. Les juges sont invités à discuter leurs pointages s'il existe un écart de 10 points et plus entre deux juges.

Les grilles (copie papier ou fichiers numériques) remplies par les 3 juges sont remises au ou à la secrétaire du concours, ou remplies directement par les juges si l'approche informatisée est utilisée. Un calcul mathématique strict détermine le total de points mérités pour chacune des photos.

B.3) Participation des juges

Il est permis aux juges de participer aux concours, mais ils doivent s'abstenir de faire des commentaires et d'octroyer un pointage à leurs propres photos. Dans un tel cas, la troisième série de points sera déterminée par la moyenne des points octroyés par les deux autres juges.

C) Résultats de jugement

Une fois tous les pointages entrés dans la feuille de compilation, le responsable des concours reprend le fichier de compilation du secrétaire (ou les fichiers électroniques de chaque juge) et effectue le tri des résultats. Il est possible d'afficher rapidement les meilleurs pointages par catégorie en utilisant les filtres Excel de la feuille de résultats. On extrait du même coup le rang des participants de chacune des catégories (Aspirant, Intermédiaire, Avancé, Maître et Maître émérite).

Note : Si le nombre de participants pour une catégorie est inférieur à trois, les participants de la catégorie en question seront incorporés avec une autre catégorie selon les exemples suivants : Aspirant/Intermédiaire, Intermédiaire/Avancé, Avancé/Maître ou Maître/Avancé. Le tout respectant le processus d'octroi de point individuel pour la progression d'une catégorie à une autre.

Les trois membres du jury sont informés du résultat mathématique et ont l'opportunité de le confirmer unanimement. Si deux pointages sont égaux parmi les trois premières places, le responsable des concours utilisera l'écart-type de chaque critère d'évaluation pour déterminer l'ordre des photos gagnantes. Dans cette éventualité, la photo avec la somme des écart-types la plus petite passe en avant parce que celui-ci dénote un plus grand accord des juges. Nous terminons par demander aux juges de confirmer le résultat. L'unanimité des trois juges est nécessaire.

5. Les catégories et le pointage

Les catégories sont les suivantes :

- *Aspirant;*
- *Intermédiaire;*
- *Avancé;*
- *Maître et Maître émérite*

À chaque concours, les photos soumises (maximum de trois par membre) feront l'objet d'un pointage effectué par les juges. La grille retient quatre critères évalués chacun sur dix (10) points, pour un total possible de quarante (40) points. Les quatre critères évalués sont :

- Impact;
- Composition;
- Technique;
- Originalité.

Comme il y aura trois juges, un maximum de cent-vingt (120) points pourra être accordé par photo soumise. Ces points accumulés permettront aux membres, avec le temps et la participation à plusieurs concours, de passer d'une catégorie à une autre.

Pour passer:

- D'aspirant à intermédiaire, il faudra avoir réussi **quatre (4) concours avec quatre-vingts (80) points ou plus** sur cent-vingt (120);
- D'intermédiaire à avancé, il faudra avoir réussi **six (6) concours avec quatre-vingt-cinq (85) points ou plus** sur cent-vingt (120);
- D'avancé à maître, la barre est fixée à huit **(8) concours avec quatre-vingt-dix (90) points ou plus** sur cent-vingt (120).
- De maître à maître émérite, il faut avoir réussi huit **(8) concours avec quatre-vingt-quinze (95) points ou plus** sur cent-vingt (120), avoir soumis une photo à un minimum de **3 concours externes**, soit la SPPQ et/ou l'Interclub ainsi qu'avoir participé à un minimum de **2 expositions** du CPPO ou autres organismes dans le but de promouvoir le CPPO. L'organisme doit préalablement être approuvé par le CA du CPPO. Un certificat et un cachet de 50\$ seront remis à un Maître qui rencontre toutes les exigences de Maître-Émérite.

Lorsqu'un membre soumet plus d'une photo pour un même concours (maximum de 3), seule la photo qui aura obtenu le plus haut pointage sera prise en compte pour l'accumulation de points en vue du passage à une catégorie supérieure.

6. Documentation supplémentaire

- 1) Le fichier de compilation maître des concours, ainsi que les instructions d'utilisations et autres gabarits, sont disponibles dans un répertoire Dropbox utilisé par les administrateurs des concours internes.

ANNEXE 1 - MESSAGE TYPE

Exemple de courriel transmis aux membres pour les concours :

Objet : [CPPO] Concours de novembre sur le thème « Libre »

Bonjour à toutes et à tous, voici l'info pour le concours interne de juillet 2021.

Définition : Tout est permis.

Envoyez vos photos à l'adresse suivante : CPPO.concours@gmail.com la date limite de soumission est : Jeudi 22 juillet 2021 (23h 59m)

Vous devez respecter les règles, consignes et formats suivants :

Règles générales :

Quantité maximum de photos : **3 en format JPG seulement**)

La photo doit être présentée **sans cadre ni signature ou insertion de texte sur la photo**;

La photo doit respecter le thème du concours;

La photo n'a jamais été présentée à un concours interne du CPPO.

Éthique de contenu d'image :

L'image présentée ne devrait pas contenir un ou plusieurs éléments non captés par un processus/appareil photographique (caméra, téléphone, etc.);

L'image ne devrait pas être une composition/montage d'un ou plusieurs éléments copiés d'une source externe au photographe.

- **Noms des fichiers :** Numéro de membre-Nom-Prénom-Titre.jpg, (ex : **007-Bond-James-Nuit blanche.jpg**). Note : Les 3 chiffres du numéro de membre (incluant les zéros (**001**)) doivent être présents pour les concours internes du CPPO. **Aucun accent ou ponctuation francophone, et caractères spéciaux tel que #@!**
- **Dimension des fichiers :**
 - **Image horizontale : hauteur max. 1080 pixels et largeur max. 1920 pixels ou moins**
 - **Image verticale : hauteur max. 1080 pixels, largeur moins de 1080**
 - **Image carrée : 1080 X 1080 pixels**

Vous avez oublié votre numéro de membre, ils sont disponibles via le lien suivant :

<http://www.clubphotopolarise.org/forum/viewtopic.php?f=12&t=10005>

Les Règlements et procédures des concours internes sont disponibles via l'adresse suivante :

http://clubphotopolarise.org/wp-content/uploads/2023/08/Reglements_Processus_Jugement_Concours-internes-2023-08-19.pdf

La liste des concours à venir est disponible sur le site Internet du CPPO.

<http://clubphotopolarise.org/concours-internes-et-externes/>

Merci et bonne chance à tous!

ANNEXE 2 BARÈME D'ÉVALUATION – version du 2020-03

Critère	Pond.	Sous-Critère	Points	Barème
Impact	10	Impact - Effet de la photo sur l'observateur	10	L'impact sur l'observateur est mémorable. La photo provoque une émotion, stimule l'intérêt et se distingue.
			8	L'impact est fort. La photo suscite une émotion, intérêt et/ou réaction certaine.
			6	La photo capte l'attention et suscite une certaine émotion, intérêt et/ou réaction.
			4	La photo peine à capter l'attention ou à éveiller une émotion et/ou réaction.
Composition	10	Évaluation de : - Équilibre - Harmonie - Sujet principal clair - Sujets secondaires présents - Position du sujet - Motifs - Navigation du regard	10	Les éléments de composition sont tous très bien maîtrisés et contribuent à l'esthétique supérieure de la photo. La photo ne comporte aucun élément indésirable.
			9	Hésitation entre 8 et 10.
			8	Les éléments de composition sont majoritairement très bien maîtrisés. L'esthétique de la photo demeure excellente. Les erreurs ne sont pas faciles à trouver.
			7	Hésitation entre 6 et 8.
			6	Les éléments de composition de base sont maîtrisés. Les éléments avancés peuvent ne pas être au point. La photo demeure esthétique.
			5	Hésitation entre 4 et 6.
Technique	10	Évaluation de : - Mise au point et profondeur de champs - Éclairage - Exposition - Pureté des blancs et noirs - Équilibre des couleurs - Mouvements et flous - Contrastes	10	Les éléments techniques sont tous très bien maîtrisés et contribuent à l'impact, la composition et l'originalité supérieure de la photo. Il n'y a aucune incohérence.
			9	Hésitation entre 8 et 10.
			8	Les éléments techniques contribuent majoritairement à l'impact, la composition et l'originalité de la photo. Les incohérences techniques sont difficiles à trouver.
			7	Hésitation entre 6 et 8.
			6	Les éléments techniques de base sont maîtrisés et contribuent à l'impact, la composition et l'originalité de la photo. Les éléments avancés ne sont pas au point.
			5	Hésitation entre 4 et 6.
Originalité	10	Appréciation personnelle	10	La photo présente beaucoup de nouveauté et de fantaisie. L'angle, la perspective et la distance soulignent un aspect inhabituel d'un sujet inédit.
			9	Hésitation entre 8 et 10.
			8	La photo présente de la nouveauté et de la fantaisie. L'angle, la perspective et la distance soulignent un aspect inhabituel d'un sujet déjà vu.
			7	Hésitation entre 6 et 8.
			6	La photo présente un peu de nouveauté et de fantaisie. L'angle, la perspective et la distance ne sont pas inhabituels mais la photo est plaisante et appréciée.
			5	Hésitation entre 4 et 6.
		4	La photo ne présente pas vraiment de nouveauté. Le sujet, l'angle et la distance ont déjà été vus. La photo reste plaisante quoi qu'un peu cliché.	

ANNEXE 3 REGISTRE DES MODIFICATIONS

- 2017-01-21 : modification concernant l'attribution des prix
- 2018-01-18 : modifications aux pointages requis pour l'attribution d'un point ainsi que le nombre de concours requis pour être promu à une autre catégorie.
- 2020-04-09 : Modifications pour ajouter la catégorie « Maître émérite » et Processus de jugement des concours en ligne
- 2021-07-20 : Ajout des critères concernant d'éthique de contenu des photos soumises aux concours internes.
- 2021-07-20 : Ajout d'une note concernant le nombre minimal de participant par catégorie.
- 2021-07-20 : Mise à jour du message type (Annexe 1)
- 2021-07-20 : Ajout du registre des modifications.
- 2023-06-27 Ajout de restriction relié à l'utilisation d'intelligence artificielle
- 2023-08-19 Ajout de remise de certificat et cachet de 50\$ à un membre qui rencontre les exigences de Maître-Émérite.
- 2023-12-16 Ajout du texte « Lors du jugement, seul le numéro et le titre de chaque image seront divulgués aux juges. »